



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RU-902-07-2-2017

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement :

- RU-902-07-2-2017 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Que lors d'une séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2017, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro RU-902-07-2-2017 intitulé **Premier projet de Règlement numéro RU-902-07-2-2017 modifiant le règlement de zonage RU-902-01-2015 aux fins d'inclure des dispositions concernant la location à court terme (résidence de tourisme).**

1. Le premier projet de règlement RU-902-07-2-2017 a pour objet :
 - D'inclure des définitions pour les termes : établissement d'hébergement touristique et résidence de tourisme;
 - D'inclure des dispositions spécifiques pour la location à court terme de résidences de tourisms;
 - Préciser les zones où la location à court terme de résidences de tourisms est non autorisée.
2. Que le premier projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le **8 janvier 2018, à 19h00**, à l'hôtel de ville de la Municipalité, situé au 88 rue des Érables à Grenville-sur-la-Rouge.
3. Qu'au cours de cette assemblée, le maire ou le membre du conseil désigné par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Que le premier projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Qu'une copie du projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux de l'hôtel de ville, situé au 88 rue des Érables à Grenville-sur-la-Rouge, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, du lundi au vendredi.

Donné à Grenville-sur-la-Rouge, ce 21^e jour du mois de décembre de l'an 2017.

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier